

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 925

4 mai 2010

SOMMAIRE

Addenda S.A.	44372	HMGH Holding S.à r.l.	44366
Amtex Corporation S.A.	44365	HMGH Holding S.à r.l.	44370
Aquatrans RhineShipping S.A.	44400	Hokianga S.A.	44354
Archangel Investments S.à r.l.	44382	Industrial Automation Process International S.à r.l.	44374
BAAFI S.A. Bureau d'Analyse et d'Action Financière et d'Investissement	44356	JB Sports Lux s.à r.l.	44374
Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.	44368	L'Alliance Révision Sàrl	44368
Boekhoorn Fashion Investments I S.à r.l.	44369	Les Favorites S.à r.l.	44369
Boscolo International S.A.	44365	Linkalloys International S.A.	44371
Brady Luxembourg	44371	Lyotre Property S.A.	44356
BRE/CP Europe Holdings S.à r.l.	44387	McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	44370
BRE/Sweden 2 S.à.r.l.	44388	Musty Architectes S.à r.l.	44373
BRE/Sweden 3 S.à.r.l.	44387	NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE)	44367
BSH électroménagers S.A.	44380	Pangea I, SCA, SICAR	44364
Cala Immo S.A.	44381	Paradigm Geotechnology Holdings	44369
Cars Benelux S.A.	44391	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	44389
CB S.A.	44391	Praesidium S.A.	44383
Competrol (Luxembourg) S.à r.l.	44364	Primavera Luxembourg International S.A.	44373
Cumber S.A.	44371	Q8 Cristal Pommerlach SA	44388
Demergon Funds	44387	Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l.	44374
Dexia Participation Luxembourg	44364	Riyadian Investment Corporation S.A. ...	44370
Dome Capital S.à r.l.	44365	Santander Asset Management Luxembourg S.A.	44392
Enigma Investment & Development S.à r.l.	44381	Sepim S.A.	44366
Enigma Investment & Development S.à r.l.	44381	Sepim S.A.	44367
Eurocom S.A.	44366	Sepim S.A.	44366
Favorite Investment s.à.r.l.	44369	SISA Participations S.à r.l.	44373
FHG	44380	Stelarlux Capital	44388
Financière Ulisse S.A.	44372	Tax S. Arts S.à r.l.	44367
Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l.	44392	Varied Investments S.A.	44367
Formes Contemporaines S.A.	44356	WK Holding S.A.	44368
Go-Score S.à r.l.	44380	Woodcote Capital S.à r.l.	44389
G.S.R. Management S.A.	44387		
Hauppauge Digital Europe S.à r.l.	44380		

Hokianga S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 105.122.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "HOKIANGA S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 105.122), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 27, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 325 of April 13, 2005.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

COWGATE INVESTMENTS LIMITED, having its registered office in Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, Road Town, British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOKIANGA S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 105.122), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 325 du 13 avril 2005.

L'Assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

COWGATE INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13870. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010045295/108.

(100046502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Formes Contemporaines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126A, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 11.991.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010044000/9.

(100044246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BAAFI S.A. Bureau d'Analyse et d'Action Financière et d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 146.274.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société, tenue à la date du 10 mars 2010, que

1. L'assemblée a décidé de mettre fin au mandat de l'administrateur Monsieur Philippe Roudier, demeurant au 16, bd Morland, F-75004 Paris, avec effet immédiat, et d'accepter la démission de l'administrateur, Dr Claude Schmit, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

2. L'assemblée a décidé de ne pas remplacer les administrateurs sortants et de réduire le nombre des administrateurs à 1 (un), en application des dispositions de l'article 6, 1^{er} par., des statuts. Monsieur Slimane Baamara restera l'administrateur unique de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

3. La société European Consultants (Luxembourg) S.A., avec siège social établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société Eurocomptes S.A., établie au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, dont le mandat a été terminé. Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2015.

4. Le siège social de la société a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010045179/26.

(100045612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Lyotre Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.112.

STATUTS

L'an deux mil dix, le seize mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Benoît de FROIDMONT, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Julien Granger, né le 26 octobre 1981 à Rambouillet (France), ayant son adresse professionnelle au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 10 mars 2010.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LYOTRE PROPERTY S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 mars 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} lundi du mois de mars à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 novembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les actions ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cents cinquante Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Benoît de FROIDMONT, administrateur de sociétés, né le 26 juillet 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, avenue de Longwy,

2. Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, né le 21 août 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Monsieur Laurent WEIS, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, né le 26 mars 1980 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Monsieur Benoît de FROIDMONT, préqualifié, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme, ayant son siège au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, R.C.S. 43298 section B.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand ten on the sixteenth day of March.

Before us Me Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

duly represented by Mr Julien Granger, born on October 26, 1981 in Rambouillet (France), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 10 March 2010.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "LYOTRE PROPERTY S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such tem-

porary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 3,1 00 (three thousand and one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending 16 March 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Monday of the month of March at 10.30 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on December 1st of each year and ends on November 30th of the following year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on November 30, 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 3,100 (three thousand and one hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Monsieur Benoît de FROIDMONT, with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The shares have been paid up in cash for 25%, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 7,750.-, as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand three hundred euros (1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 3 (three).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Benoît de FROIDMONT, director of companies, born on July 26, 1975 in Rocourt (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

2. Mr Adrien ROLLE, "ingénieur commercial", born on August 21, 1975 in Liège (Belgium), with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

3. Mr Laurent WEIS, "titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", born on March 26, 1980 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

Mr Benoît de FROIDMONT, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: Grant Thornton Lux Audit S.A., a joint stock company, having its registered office in L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, R.C.S. Luxembourg B 43298.

44364

Third resolution

The company's registered office is located at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: J. Granger, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2010. Relation: RED/2010/362. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043644/401.

(100044424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pangea I, SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.815.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043850/11.

(100044383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.732.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour DEXIA PARTICIPATION LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Simone Wallers

Attaché de direction / -

Référence de publication: 2010043855/16.

(100044372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Competrol (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.016.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 4 mars 2010

En date du 4 mars 2010, l'associé unique de Competrol (Luxembourg) S.à.r.l ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Mr Doeke van der Molen, comme Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer Mr Sjors van der Meer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre Gérant du Conseil de Gérance;

- De nommer Mr Khalil Kachicho, résidant professionnellement au 111, Poseidonos Avenue, GR-16610 Glyfada, en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée. Sa signature étant conjointe avec celle de tout autre Gérant du Conseil de Gérance;

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Luxembourg Corporation Company

Signatures

Référence de publication: 2010044044/20.

(100044278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Amtex Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.726.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 22 mars 2010:*

1) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMTEX CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2010043859/14.

(100043981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Dome Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.242,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.842.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 22 janvier 2010

1. Monsieur Mark Tagliaferri, demeurant professionnellement au 5th Floor, 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom a démissionné de sa fonction de gérant de classe A de la Société avec effet au 22 janvier 2010.

2. Monsieur Nic Bernard, demeurant professionnellement au 5th Floor, 35 Portman Square, London, W1H 6LR, United Kingdom a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 22 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Monsieur Bradley Altberger, gérant de classe A;
- Monsieur Nic Bernard, gérant de classe A;
- Monsieur François Pfister, gérant de classe B;
- Monsieur Stéphane Hadet, gérant de classe B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour la Société

Russell Perchard

Mandataire

Référence de publication: 2010043897/24.

(100044475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Boscolo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 3, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 72.920.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010043886/14.

(100044341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Eurocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 94.583.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour: EUROCOM S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010043890/15.

(100044367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sepim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.082.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2010043895/12.

(100044374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

HMGH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant B

Eric Lechat et Alexandra Petitjean

Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010043946/13.

(100044026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sepim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.082.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2010043896/12.

(100044378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Sepim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.082.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2010043898/12.

(100044382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Varied Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.359.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour: *VARIED INVESTMENTS S.A.*

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010043904/15.

(100044540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Tax S. Arts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 75.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010043925/15.

(100044717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 143.887.

Monsieur Gerhard TRUBEL, résidant au 38, rue Val Fleuri III, L-1526 Luxembourg, gérant de catégorie A, a démissionné de ses fonctions de gérants de la société NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 143.887 avec effet au 18 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010043906/12.

(100044515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement
en date du 11 mars 2010 à Luxembourg*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 mars 2010 à Luxembourg que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Dietmar Schwenn et Peter Hamacher jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

WK Holding S.A.

Dr. Peter HAMACHER / Jérôme WUNSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010043919/23.

(100044601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

L'Alliance Révision Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.498.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales de la société, intervenue le 31 décembre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2010, entre L'Alliance S.A., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et Monsieur Bishen Jacmohone, réviseur d'entreprise, ayant son adresse professionnelle au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, la répartition du capital est la suivante à partir du 1^{er} janvier 2010:

- L'Alliance S.A., société anonyme, R.C.S L n° 143.766, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg	29 parts sociales
- Monsieur Bishen Jacmohone, Luxembourg	31 parts sociales
Total:	60 parts Sociales

Pour extrait conforme

L'Alliance Révision S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010043923/19.

(100044628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boekhoorn Fashion Investments II S.à r.l.
United International Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010043921/12.

(100044645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Boekhoorn Fashion Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Boekhoorn Fashion Investments I S.à r.l.
United International Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010043924/12.

(100044646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Les Favorites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010043927/15.

(100044715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Favorite Investment s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25.03.2010.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010043929/15.

(100044714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Paradigm Geotechnology Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010043944/11.

(100044027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Riyadian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.694.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme RIYADIAN INVESTMENT CORPORATION S.A., dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 19 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 16 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010043945/22.

(100045094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 416.790.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 03 mars 2010 entre McGraw-Hill Holdings Europe Limited et The McGraw-Hill Companies, Inc., il résulte que:

- McGraw-Hill Holdings Europe Limited, domiciliée à McGraw-Hill Building, 20 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LH London, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 1553367 auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays des Galles, ne détient plus de part de la Société.

- The McGraw-Hill Companies, Inc., domiciliée à McGraw-Hill Building, 48th Floor, 1221 Avenue of the Americas, 10020-1095 New York, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée sous le numéro 13-1026995 auprès du Registre des États-Unis d'Amérique détient:

34,729 parts sociales d'une valeur de EUR 10,000.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Jack Mudde

Manager B

Référence de publication: 2010044021/21.

(100044152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

HMGH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.034.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

44371

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant B

Eric Lechat et Alexandra Petitjean

Attorneys-in-Fact A

Référence de publication: 2010043948/13.

(100044025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Cumber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.501.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} mars 2010 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de Madame Marie-Hélène Baudenet d'Annoux de son poste d'administrateur de catégorie B.

2. Par conséquent le nombre d'administrateurs a été réduit de 4 à 3 et se compose désormais comme suit:

- Monsieur Patrick MOINET, administrateur de catégorie A,
- Monsieur Hugues BAUDENET D'ANNOUX, administrateur de catégorie B,
- Madame Cristina BAUDENET D'ANNOUX, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010043949/19.

(100044028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Linkalloys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.535.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme LINKALLOYS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé en date du 31 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 16 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010043993/22.

(100045098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Brady Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.015.

—
Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010043956/11.

(100044031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.290.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 mars 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010:

I.C. DOM-COM Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010043968/15.

(100044039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Addenda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.947.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 avril 2010.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

Antonio Nicolai, dirigeant d'entreprises, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), administrateur;

Dominique Audia, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010046823/28.

(100059784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Primavera Luxembourg International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 77.753.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2009

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. (en liquidation) qui cessera d'exister avec effet immédiat,

L'Assemblée décide que les documents sociaux seront conservés, au minimum pendant 5 années, au siège social de ladite société, à savoir au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/03/2010

Pour PRIMAVERA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)

EUROTIME S.A.

Signatures

Le liquidateur

Référence de publication: 2010044031/19.

(100045001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Musty Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8460 Eischen, 8, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 80.757.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010043984/12.

(100044582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

SISA Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.376.

—
Cession de parts

Il résulte d'un contrat de cession, daté du 25 février 2010, que la société associée SISA Holding S.à r.l. détenant 533 parts sociales de catégorie A et 492 parts sociales de catégorie B dans la société ci-haut mentionnée,

a cédé la totalité de ses parts à la société:

RD Participations S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 128389, avec siège social au 8, rue Rackenberg, L-2409 Strassen.

Dès lors, la répartition des parts du nouvel associé est à inscrire comme suit:

RD Participations S.A.: 533 parts sociales de catégorie A

492 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010044093/20.

(100044881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

JB Sports Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 136.811.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043991/10.

(100044009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

IAP International S.à r.l., Industrial Automation Process International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue de la Platinerie.
R.C.S. Luxembourg B 113.083.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010043992/12.

(100043978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Reckitt Benckiser Investments (N°7), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.178.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the nineteenth of March.

Before Us, Maitre Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (NO 1) S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 104 231,

here represented by Catherine Dessoy, avocat à la Cour, with professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited -liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as all transactions pertaining directly and indirectly to the administration, management, control and development of these participating interests.

In particular the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment underwriting or option of securities and patents, to realize them by way of sale transfer exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest or to third parties any support, loans, advances or guarantees.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (N°7), S.a r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) Ordinary shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 7. The Company's existing shares may be divided, by decision of the General Meeting of shareholders, into several classes of shares. Under the applicable restrictions of the law, the General Meeting of shareholders may determine the rights attached to these several classes of shares as regards their rights to participating in the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

The Company may issue, by way of a capital increase to be decided by the General Meeting of shareholders, new shares forming part either of the existing classes of shares or of an additional class and determine the rights of the shareholders of the additional class of shares as regards their participation to the allocation of the profits and the liquidation proceeds.

For each class of shares and within each class of shares for each shareholder, a share premium reserve account shall be maintained to the extent that a share premium has been paid in relation with the issue of the shares held by such shareholder at any time and has not been distributed in accordance with the provisions hereunder. Any transfer of shares in any form and for any reason whatsoever for which a share premium has been paid and not distributed will be deemed to include a transfer of the relevant share premium reserve account from the transferor to the transferee in proportion to the aggregate nominal value of the shares held by the transferor prior to the transfer.

The general meeting of shareholders shall be able to decide to discontinue and distribute, in whole or in part, one or more share premium reserve accounts for the benefit of the relevant shareholders, provided that this is accepted by the shareholders of the relevant class of shares owning more than half of the share capital represented by such class.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in accordance with the provisions set out in articles 17 and 18 hereunder.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

The Company shall have the power, subject to due compliance with the conditions imposed by law, to acquire shares of its own share capital. In relation with the shares in its own share capital held by the Company itself, the rights, including but not limited to dividend and voting rights attached to those shares shall not be capable of being exercised by the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Meeting of managers shall be held mandatorily in the Grand Duchy of Luxembourg.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

In case the company has issued several classes of shares and in case the resolution is to alter the respective rights of these shareholders, the resolution may only be adopted by the majority of the shareholders of each class owning at least three quarter of the share capital represented by such class.

Art. 15. The Company's financial year ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to pay interim dividends subject to the following conditions:

(a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and distributable reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation;

(b) where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Subscription - Payment

The one hundred and twenty-five (125) shares have all been subscribed by RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (NO 1) S. à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr Victor Elvinger, "avocat à la Cour", with professional address at 31, rue d'Eich, Luxembourg;

- Mrs. Catherine Dessoy, prenamed;
 - Mr. Colin Day, company director, with professional address at 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.
- The duration of their mandate is unlimited.
- The Company will be bound by the joint signature of any two of them.
- 2) The address of the Company is fixed at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (NO 1) S. à r.l., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104 231,

ici représentée par Me Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

en vertu d'une procuration lui-donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse et aux tiers tous concours, prêts avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination RECKITT BENCKTSER INVESTMENTS (N°7), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) Parts Sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 7. Les parts sociales existantes de la société peuvent être divisées, par décision de l'assemblée générale des associés en des classes différentes de parts sociales. Sous réserve des restrictions apportées par la loi, l'assemblée générale des associés peut déterminer les droits attachés à ces classes différentes de parts sociales en ce qui concerne leurs droits à la participation dans l'allocation des profits et du produit de liquidation.

La société peut créer, dans le cadre d'une augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des associés, de nouvelles parts sociales faisant partie des classes existantes de parts sociales ou d'une classe additionnelle de parts sociales et déterminer les droits des détenteurs de parts sociales de cette nouvelle classe dans la participation à l'allocation des profits et du produit de liquidation.

Pour chaque classe de parts sociales, et à l'intérieur de chaque classe, pour chaque associé un compte de réserve de prime d'émission sera maintenu dans la mesure où une prime d'émission a été payée en relation avec l'émission des parts sociales détenues par cet associé à un moment donné et n'a pas été distribuée conformément aux dispositions ci-dessous. Tout transfert de parts sociales sous quelque forme et pour quelque motif que ce soit, pour lesquelles une prime d'émission a été payée et non distribuée sera censé comporter le transfert du compte de prime d'émission du cédant au cessionnaire proportionnellement à la valeur nominale totale des parts sociales détenues par le cédant avant le transfert.

L'assemblée générale des actionnaires sera en mesure de décider la distribution, en tout ou en partie d'un ou de plusieurs comptes de réserve de prime d'émission au profit des actionnaires concernés, à condition que cette distribution soit acceptée par les associés de la classe de parts sociales concernée qui détiennent plus de la moitié du capital social représenté par la classe en question.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en concordance avec les dispositions des articles 17 et 18 ci-dessous.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

La Société aura la pouvoir, sous réserve de respecter les conditions imposées par la loi, d'acquérir des parts sociales de son propre capital social. En relation avec les parts sociales de son propre capital social détenues par la Société elle-même, les droits, y inclus mais sans limitation, les droits aux dividendes et le droit de vote attachés à ces parts ne pourront être exercés par la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront obligatoirement dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature collective de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Au cas où la société a émis plusieurs classes d'actions et au cas où la résolution est de nature à modifier les droits respectifs des détenteurs de ces classes d'actions, la résolution, pour être valable, doit être adoptée par les détenteurs de parts sociales de chaque classe détenant au minimum trois quarts du capital social représenté par cette classe.

Art. 15. L'année sociale se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous réserve des conditions suivantes:

(a) il sera établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que les montants à distribuer ne peuvent excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(b) lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales ont toutes été souscrites par la société RECKITT BENCKISER INVESTMENTS (No 1) S. à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle, L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- Maître Catherine Dessoy, préqualifiée;

- Monsieur Colin Day, directeur de société, avec adresse professionnelle au 103-105 Bath Road, Slough, Berkshire SL1 3UH.

La durée de leur mandat est illimitée.

La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13013. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010045363/302.

(100046707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Hauppauge Digital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 71.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043994/10.

(100044695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herrn Arno Niederprüm am 8. Juli 2009 mit sofortiger Wirkung von seiner Funktion als Kommissar der Gesellschaft abberufen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010043997/14.

(100044076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Go-Score S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 128.588.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010043998/11.

(100043977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

FHG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.245.

EXTRAIT

Suite aux cessions intervenues en date des 9, 17 et 23 mars 2010, le capital de FHG se compose désormais comme suit:

- 125 parts sociales sont détenues par Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- 125 parts sociales sont détenues par Monsieur Laurent HEILIGER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- 125 parts sociales sont détenues par Monsieur Manuel HACK, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- 125 parts sociales sont détenues par Madame Stéphanie GRISIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour FHG, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010043999/22.

(100044081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Cala Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.281.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société CALA IMMO S.A. tenu au siège de la Société en date du 15 juin 2009

Tous les Actionnaires sont présents.

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

Les administrateurs décident:

- de transférer le siège social de la société du 62, Route de Luxembourg L-4760 Pétange au 165 A, Route de Longwy L-4751 Pétange.

La décision a été admise à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

signé en nom de CALA IMMO S.A.

Mr DELBRASSINE Luc / M. SOHET Jean-Marc

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010044070/19.

(100044828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Enigma Investment & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010044004/13.

(100043980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Enigma Investment & Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.265.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010044005/13.

(100043974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Archangel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 132.646.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on twenty-sixth day of April.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Archangel Diamond Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at Campion MacDonald, 200 Financial Plaza, 204 Lambert Street, Whitehorse, Yukon Territory, Y1A 3T2, Canada, (the "Principal"),

here represented by Mr Abdelrahime Benmoussa, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Toronto (Canada), on April 21st, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Archangel Investments S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 132646, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on October 7nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2637 of November 17th, 2007.

II. The issued share capital of the Company is presently twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six du mois d'avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Archangel Diamond Corporation, une société constituée selon les lois canadiennes, ayant son siège social à Campion MacDonald, 200 Financial Plaza, 204 Lambert Street, Whitehorse, Yukon Territory, Y1A 3T2, Canada (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Abdelrahime Benmoussa, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Toronto (Canada), le 21 avril 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur » par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Archangel Investments S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 132646 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2637 du 17 novembre 2007.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des parts de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Abdelrahime Benmoussa, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2010. LAC/2010/18392. - Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur, (signé) Francis SANDT

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 29 avril 2010

Référence de publication: 2010046821/86.

(100059897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Praesidium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.177.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, am dreiundzwanzigsten März.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herr Reinhard Krafft, consultant économique, wohnhaft in 1, rue du Genêt, L-8023 Strassen, ausgewiesen durch Luxemburger Reisepass GH3154T,

hier vertreten durch Herrn Eric Simon, nachgenannt,

gemäß Vollmacht erteilt in Luxemburg am 19. März 2010.

Welche Vollmacht, durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt bleibt, um mit demselben einregistriert zu werden.

2) Herr Eric Simon, Wirtschaftsberater, wohnhaft Ahornweg 4, D-66620 Nonnweiler, ausgewiesen durch Personalausweis der Bundesrepublik Deutschland 2370126535.

3) Herr Hans-Josef Hacket, Geschäftsführer, wohnhaft Goethestraße 27, D-66687 Wadern, ausgewiesen durch Personalausweis der Bundesrepublik Deutschland 2333275821.

4) Herr Martin Johannes Schmitz, Geschäftsführer, wohnhaft Dorfstraße 49, D-66709 Weiskirchen, ausgewiesen durch Personalausweis der Bundesrepublik Deutschland 2334101624D

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Art. 1. Zwischen dem Komparenten und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung "Praesidium S.A."

Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Dienstleistungen jeder Art, insbesondere im Hinblick auf die Analyse, Planung, Installation, Veränderung, Bewertung, Verkauf von sicherheitstechnischen Anlagen jedweder Art und der damit in Zusammenhang stehenden Produkte. Die Gesellschaft hat weiterhin folgende Zielsetzungen: Beteiligung unter irgendeiner Form an luxemburgischen und ausländischen Unternehmen, der Erwerb durch Ankauf, Unterzeichnung oder auf andere Art und Weise, sowie die Abtretung durch Verkauf, Tausch, oder auf andere Art und Weise von Aktien, Gutscheinen, Obligationen, Wertpapieren und allen anderen Arten von Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung, Förderung und Verwertung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und Entwicklung aller industrieller oder kommerzieller Unternehmen teilnehmen und ihnen Unterstützung durch Darlehen, Garantien oder auf andere Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann mit oder ohne Zinsen Kredite gewähren oder Anleihen aufnehmen sowie Obligationen ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, seien sie beweglicher oder unbeweglicher, finanzieller oder industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck. Sie kann ebenfalls alle unbewegliche Güter betreffende Geschäfte tätigen, sei es durch Kauf, Verkauf, Ausnützung oder Verwaltung von Immobilien, jedoch ohne direkt das Gewerbe eines Immobilienmaklers auszuüben.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen, sei es in ihrem eigenen Namen oder für Dritte, allein oder in Verbindung mit anderen, bei der Erledigung aller Geschäfte, die zur Erreichung des genannten Zwecks, oder des Zwecks der Gesellschaften, deren Interessen sie vertritt, führen.

Allgemein kann sie jegliche Überwachungs- und Kontrollmaßnahmen ausführen, die sie zur Bewerkstelligung und zur Entwicklung ihres Ziels für nötig hält.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 4. Die Aktien der Gesellschaft lauten auf den Namen oder den Inhaber oder können teilweise, nach Wahl der Aktionäre, unter der einen oder der anderen Form ausgegeben werden, jedoch unter Beachtung der gesetzlichen Einschränkungen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Aktionär pro Aktie an. Im Falle wo eine Aktie mehrere Besitzer hat, kann die Gesellschaft die Ausübung der aus dieser Aktie hervorgehenden Rechte, bis zu dem Zeitpunkt wo eine Person als einziger Eigentümer dieser Aktie gegenüber der Gesellschaft angegeben wurde, suspendieren.

Art. 5. Jede ordnungsgemäß konstituierte Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitesten Befugnisse, um alle Handlungen der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu betätigen.

Art. 6. Die jährliche Hauptversammlung findet am Geschäftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, am zweiten Freitag des Monats Juni um 17 Uhr statt.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt. Die jährliche Generalversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach eigenem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Die übrigen Versammlungen können zu der Zeit und an dem Ort abgehalten werden, wie es in den Einberufungen zu der jeweiligen Versammlung angegeben ist.

Die Einberufungen und Abhaltung jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen, soweit die vorliegenden Statuten nichts Gegenteiliges anordnen.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz und die vorliegenden Statuten nichts anderes vorsehen. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen der Aktionäre auch indirekt teilnehmen in dem er schriftlich durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telekopie eine andere Person als seinen Bevollmächtigten angibt.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges anordnet, werden die Entscheidungen der ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre durch die einfache Mehrheit der anwesenden und mitstimmenden Aktionäre gefasst.

Der Verwaltungsrat kann jede andere Bedingung festlegen welche die Aktionäre erfüllen müssen um zur Generalversammlung zugelassen zu werden.

Wenn sämtliche Aktionäre an einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung der Generalversammlung im Voraus zu kennen, kann die Generalversammlung ohne Einberufung oder Veröffentlichung stattfinden.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär kann der Verwaltungsrat, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 25. August 2006, aus nur einem Mitglied bestehen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von den Aktionären während der jährlichen Generalversammlung für eine Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, gewählt; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und einen Vizepräsidenten.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär wählen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht, und der für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrats und der Versammlungen der Aktionäre verantwortlich sein wird.

Die Sitzungen des Verwaltungsrats werden von dem Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, an dem Ort und zu der Zeit, die in der Einberufung festgesetzt werden, einberufen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann sich an jeder Sitzung des Verwaltungsrats vertreten lassen, indem er einem anderen Mitglied schriftlich, fernschriftlich, durch Telekopie oder telegraphisch Vollmacht erteilt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 9. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrats.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft nach vorheriger Ermächtigung der Generalversammlung an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, an einen Rat (dessen Mitglieder nicht Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen) oder an eine Einzelperson, welche nicht Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, übertragen; dessen Befugnisse werden vom Verwaltungsrat festgesetzt.

Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten an irgendwelche Personen, die nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein brauchen, geben. Er kann Spezialbevollmächtigte sowie Angestellte ernennen und widerrufen, sowie ihre Vergütungen festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach außen entweder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrats, verpflichtet. Sollte unter Anwendung und gemäß Artikel 51 des Gesetzes vom 25. August 2006 der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied bestehen, so wird die Gesellschaft nach außen durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes verpflichtet.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Die Generalversammlung ernennt den oder die Kommissare und setzt ihre Anzahl, die Amtszeit, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, sowie die Vergütungen fest.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 3 festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrats, über die Verwendung des Nettogewinns beschließen.

Im Falle von Aktien, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung anbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Generalversammlung, die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2010 statt.
2. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der heutigen Gründung und endet am 31. Dezember 2010.

Kapitalzeichnung und Einzahlung

Die Komparentin hat die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt:

Aktionär	Gezeichnetes Kapital EUR	Einbezahltes Kapital EUR	Anzahl der Aktien
Reinhard Krafft Vorbenannt:	7.750,-	1.937,50	25
Eric Simon Vorbenannt:	7.750,-	1.937,50	25
Hans-Josef Hacket Vorbenannt:	7.750,-	1.937,50	25
Martin Johannes Schmitz Vorbenannt:	7.750,-	1.937,50	25
TOTAL:	31.000,-	7.750,-	100

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von siebentausend sieben hundert fünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird und welcher 25% des Kapitals beträgt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie dessen Änderungsgesetze über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, werden auf eintausenddreihundert Euro (1.300,- EUR) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die Erschienenen, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen.

Nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf vier (4), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
2. Zum Mitglied des Verwaltungsrats wird ernannt:

Herr Eric Simon, Wirtschaftsberater, geboren am 10.08.1959 in Saarbrücken, wohnhaft Ahornweg 4, D-66620 Nonweiler, Präsident.

Herr Reinhard Krafft, Consultant Economique, geboren am 21.07.1964 in Athen, wohnhaft 1, rue du Genet, L-8023 Strassen.

Herr Hans-Josef Hacket, Geschäftsführer, geboren am 20.06.1960 in Rappweiler, wohnhaft Goethestraße 27, D-66687 Wadern.

Herr Martin Johannes Schmitz, Geschäftsführer, geboren am 13.11.1959 in Wadern, wohnhaft Dorfstraße 49, D-66709 Weiskirchen

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Claude Zimmer, Expert Comptable geboren am 18. Juli 1956 in Luxemburg, wohnhaft in L-2176 Luxemburg, 3, rue Nicolas Margue.

4. Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2015.
5. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Worüber Urkunde, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Simon, H.-J. Hacket, M.J. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13351. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Référence de publication: 2010045368/190.

(100046687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

G.S.R. Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 79.703.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 février 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société:

- G.S.R. MANAGEMENT S.A., ayant eu son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

Pour extrait conforme

Me Michaël SIBILIA

Le liquidateur

Référence de publication: 2010044062/13.

(100045218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.983.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 3-A S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044063/13.

(100045277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

BRE/Sweden 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.033.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 2 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044064/13.

(100045284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Demergon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.296.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 19 février 2010:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de juin 2011, les mandats d'administrateurs de Messieurs Dimitrios Daskalopoulos (Président), Pandelis Economo et George Papoutsis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
Corporate and Domiciliary Agent
Signatures

Référence de publication: 2010044100/15.

(100044197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

BRE/Sweden 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.008.

En date du 27 décembre 2007, le gérant unique de l'actionnaire BRE/Europe 2 S.à r.l., actionnaire de la société, a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Martine Knoch.

Référence de publication: 2010044065/13.

(100045345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Stelarlux Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 21 octobre 2009:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Michel-Yves BOLLORE et les mandats d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Christian DESCOUPS et de Monsieur Jean-François CAEY-MAEX jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2010.

- L'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Patrick Lefebvre en tant qu'administrateur à partir du 1^{er} juillet 2009.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale statuant au 31 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Monsieur Caeymaex

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010044094/19.

(100044750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Q8 Cristal Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.302.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil d'administration du 6 juillet 2009 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Monsieur Ernest Schmitz, Madame Annette Knauf et Monsieur Justin Dostert et de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de Madame Liliane Theissen. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Erny Schmitz, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Madame Annette Knauf, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Monsieur Justin Dostert, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Commissaire aux comptes

Madame Liliane Theissen, B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1

Huldange, le 6 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Q8 CRISTAL POMMERLACH SA

Référence de publication: 2010044108/22.

(100045435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.757.586.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

L'associé unique a décidé de proroger avec effet rétroactif au 18 décembre 2008, les mandats de gérants de

- Madame Camilla UDEN, née le 6 mars 1964 à Göteborg, Suède, résidant professionnellement at 235 East 42nd Street, 10017 New York, USA,
- Madame Susan WEBB, née à Dublin, le 23 janvier 1958, demeurant 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6, Ireland et
- Monsieur David REID, né le 16 janvier 1951 à Chelmsford, UK, demeurant professionnellement 235 East 42nd Street, 10017 New York, (U.S.A.).

Ces mandats sont renouvelés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer Luxembourg S.à r.l.

Bonn Schmitt Steichen

Signature

Référence de publication: 2010044097/19.

(100044063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Woodcote Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.024.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of March.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

MS CHAPEL LLC, a limited liability company established under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Woodcote Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B115024 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, 6 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1070 on 1 June 2006. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-), divided into two hundred forty (240) shares with a nominal value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in its capacity of liquidator, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the managers for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Pardevant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

MS CHAPEL LLC, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis D'Amérique, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,

ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'associé unique de Woodcote Capital S.à r.L une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B115024 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 6 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1070 du 1 juin 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille Livres sterling (GBP 12.000,-), représenté par deux cent quarante (240) actions d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GPB 50.-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII. - Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/13608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045343/89.

(100046236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Cars Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 44.626.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de Cars Benelux S.A. du 19 mai 2009:

1/ Nomination du conseil d'administration;

- Monsieur Bernard Neyens né le 20 janvier 1962 et résidant au 15, rue de Pannebourg B-6700 à Arlon a été nommé avec effet rétroactif à partir du 28 décembre 2007, administrateur délégué à la gestion journalière pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Thierry Neyens né le 2 juin 1963 et résidant au 111, rue du Peiffeshof B-6700 à Arlon a été nommé avec effet rétroactif à partir du 28 décembre 2007, administrateur pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Jean-Luc Neyens né le 24 octobre 1964 et résidant au 122, rue de Maitrank B-6700 à Arlon a été nommé avec effet rétroactif à partir du 28 décembre 2007, administrateur pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010044101/18.

(100044301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

CB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.266.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 26 mars 2010 à 14h00
Délibération

Après délibérations:

1. L'Assemblée transfère, à compter de ce jour, le siège social de la société au 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg.
2. L'Assemblée révoque, à compter de ce jour, M. Jean Marc Thys, demeurant 3 rue Bellevue L-1227 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur au sein de la société
3. L'Assemblée prend acte de la démission de la société Pargestion S.A., inscrite au RCS B80706, siège social 39 av. Monterey L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur au sein de la société.
4. L'Assemblée prend acte de la démission de la société Eurodom S.A., inscrite au RCS B80684, siège social 39 av. Monterey L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur au sein de la société.
5. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Denis Mingarelli, demeurant 49 route Nationale F-54920 Villers la Montagne, Administrateur de la société. La durée de son mandat est fixée à six ans.
6. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Richard Segal, demeurant 5 rue Alphonse Munchen L-2174 Luxembourg, Administrateur de la société. La durée de son mandat est fixée à six ans.
7. L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, M. Serge Atlan, demeurant 5 rue Alphonse Munchen L-2174 Luxembourg, Administrateur de la société. La durée de son mandat est fixée à six ans.
8. L'Assemblée révoque, à compter de ce jour, la société Fiduciaire Internationale de Révision, Expertise Comptable, Conseil Sàrl (FIRECC Sàrl) de son mandat de commissaire de la société.
9. L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire la société anonyme RIS CIE avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171 route de Longwy. la durée de son mandat est fixée à six ans.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes morales et physiques suivantes:

Monsieur Denis Mingarelli

Monsieur Richard Segal

Monsieur Serge Atlan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010045584/36.

(100046348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Santander Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.043.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du mardi 9 mars 2010

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mars 2011, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Paul L. SAUREL (président), Robert De NORMANDIE et Jose Ignacio GELLA RODERO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010044102/14.

(100044288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 152.211.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Flagstone Reinsurance Holdings Limited, a company incorporated in accordance with the Laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 23 Church Street, Hamilton, HM11, Bermuda,

here represented by Michael John Scott with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Bermuda, on 18 March 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (US\$ 20,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of forty United States Dollars (US\$ 40) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, Flagstone Reinsurance Holdings Limited, pre-named and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of forty United States Dollars (US\$ 40) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand United States Dollars (US\$ 20,000).

The amount of twenty thousand United States Dollars (US\$ 20,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

44396

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as a Class A manager of the Company for an indefinite period:

Marco Kemper, with business address at 37 Val St Andre, Luxembourg, L-1128, Manager, born on 4 September 1971, in the Netherlands;

2. The following persons are appointed as Class B managers of the Company for an indefinite period:

Mark Byrne, with business address at 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Switzerland, Manager, born on 21 November 1961, in the United States;

Patrick Boisvert, with business address at 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Switzerland, Manager, born on 4 January 1974, in Canada;

Frederic Traimond, with business address at 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Switzerland, Manager, born on 17 March 1969, in France;

Rene Dubois, with business address at 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Switzerland, Manager, born on 30 October 1965, in the United Kingdom;

William Fawcett, with business address at 23 Crawford House, Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, Manager, born on 19 March 1962, in the United States.

3. The registered office of the Company is set at 37, Val St Andre, L-1128 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Flagstone Reinsurance Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, avec son siège social au Crawford House, 23 Church Street, Hamilton, HM11, Bermudes,

Ici représentée par Michael John Scott, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bermudes, le 18 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suite:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Flagstone Reinsurance (Luxembourg) S.à r.l" (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime

que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (US\$ 20,000), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante Dollars Américains (US\$ 40) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyée(s) par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Flagstone Reinsurance Holdings Limited, prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarant Dollars Américains (US\$ 40) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de vingt mille Dollars Américains (US \$ 20,000).

La somme de vingt mille Dollars Américains (US\$ 20,000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Marco Kemper, ayant son adresse professionnelle au 37 Val St Andre, Luxembourg, L-1128, administrateur, né le 4 Septembre 1971, aux Pay-Bas;

2. Les personnes suivantes sont nommée gérant de Classe B de la Société, par une durée indéterminée:

Mark Byrne, ayant son adresse professionnelle au 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Switzerland, administrateur, né le 21 Novembre 1961, aux Etats-Unis;

Patrick Boisvert, ayant son adresse professionnelle au 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Suisse, administrateur, né le 4 Janvier 1974, au Canada;

Frédéric Traimond, ayant son adresse professionnelle au 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Suisse, administrateur, né le 17 Mars 1969, en France;

Rene Dubois, ayant son adresse professionnelle au 1 Rue du College, Martigny, CH-1920, Suisse, administrateur, né le 30 Octobre 1965, au Royaume-Uni;

William Fawcett, ayant son adresse professionnelle au 23 Crawford House, Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, administrateur, né le 19 Mars 1962, aux Etats-Unis.

3. Le siège social de la Société est établi au 37, Val St André, L-1128 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. J. Scott et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12546. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Référence de publication: 2010046078/458.

(100047222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2010.

Aquatrans RhineShipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6670 Mertert, 2C, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 118.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010044964/9.

(100045879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.